

midi, pour obtenir tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

Les soumissions seront ouvertes par le Greffier de la Cité, en présence des intéressés, à la première séance de la Commission des Incendies et de l'Eclairage qui suivra leur réception.

La Commission ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions reçues. Le contrat pourra être accordé en tout ou en partie.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, 14 juin 1909.



INCINERATION

FOIN, ETC.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos la souscription "Soumission pour la fourniture de foin, grain, paille, etc." suivant le cas, seront reçues jusqu'à midi, le vingt-cinquième jour du mois de juin courant pour la fourniture de foin, avoine, son, moulée et paille pour trois mois, à partir du 1er juillet prochain.

Les soumissions devront être faites sur les formules qui seront fournies par le département.

Un chèque certifié de \$300.00, payable à l'ordre du Trésorier de la Cité, devra être déposé entre les mains dudit Trésorier, et un certificat de tel dépôt sera donné au soumissionnaire, qui devra déposer ce certificat avec sa soumission remise au Greffier de la Cité.

Les intéressés devront s'adresser au bureau du surintendant du Département de l'Incineration, Hôtel de Ville, entre 10 heures du matin et 5 heures de l'après-midi, pour obtenir tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

Les soumissions seront ouvertes par le Greffier de la Cité, en présence des intéressés, à la première séance de la Commission de l'Incineration qui suivra leur réception.

La Commission ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions reçues.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, 14 juin 1909.



Taxes Foncières pour 1909.

Avis aux propriétaires fonciers.

Afin de donner aux propriétaires fonciers l'occasion de constater si l'évaluation de leurs immeubles a été augmentée ou non, un effort sera fait, cette année, pour envoyer les comptes de taxes à temps pour que les plaintes puissent être déposées avant le 20 septembre, vu que, d'après la charte, les estimateurs ne peuvent recevoir aucune plainte après cette date-là.

Afin d'assurer le prompt envoi des comptes, les propriétaires qui ont changé de résidence depuis l'an dernier sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse au soussigné.

AGENTS ET FIDEI-COMMISSAIRES

Les agents et les fidéi-commissaires qui désirent avoir les comptes pour les propriétés qu'ils administrent sont priés d'envoyer des listes de ces propriétés sans retard.

Des formules pour cela pourront être obtenues sur demande.

Wm. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, 17 juin 1909.

ville Streets, between the hours of 10 a. m. and 5 p. m. to obtain all necessary information and specifications.

The tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Fire and Light Committee following the reception of said tenders.

The Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender submitted. The contract may be granted in part or in whole.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, June 14th 1909.



INCINERATION

HAY, ETC.

Sealed Tenders, addressed to the undersigned and endorsed "Tenders for the Supply of Hay, Straw, etc." as the case may be, will be received up to noon on Friday, the twenty-fifth of June inst, for the supply of hay, oats, bran, moulée and straw for a period of three months from 1st of July next.

All tenders must be made on forms which will be supplied by the department.

A certified cheque of \$300 payable to the order of the City Treasurer, must be deposited with the said Treasurer; each tenderer will receive a certificate of such deposit, and this certificate must accompany the tenders delivered to the City Clerk.

Intending tenderers shall apply at the office of the superintendent of the Incineration department, City Hall, between the hours of 10.00 a. m. and 5 p. m., to obtain all necessary information.

The tenderers will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Incineration Committee following the reception of said tenders.

The Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender submitted.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, June 14th 1909.



ASSESSMENTS 1909.

Notice to Property Owners.

In order to give property owners an opportunity of ascertaining whether the valuation of their properties has been increased or not, an effort will be made this year to deliver the tax bills in time to admit of any complaints being made before the 20th September, as by the Charter the Assessors cannot receive complaints after that date.

To ensure prompt delivery of the bills, however, proprietors who have changed residence since last year, are requested to send their new addresses to the undersigned.

AGENTS AND TRUSTEES

Agents and trustees wishing to have the bills for properties they represent are requested to send in lists of such properties without delay.

Forms for this purpose can be had on application, if desired.

Wm. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 17 June, 1909.